



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



A trois voies...

Lettre d'information commune aux Personnels de direction Professeurs documentalistes Conseillers principaux d'éducation

Parce qu'il est plus aisé de choisir, de lire ou de ne pas lire une information préalablement sélectionnée en cliquant ou en ne cliquant pas sur le lien qui y conduit, parce que les personnels de direction, les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation pourront plus aisément prendre en compte et/ou diffuser une information devenue plus accessible, « A trois voies » vous proposera, quand cela sera opportun, un choix de liens vers des articles d'actualité.

En fonction de vos priorités, de votre curiosité, aussi, vous ouvrirez ou laisserez fermées les pages proposées. Notre volonté est, une fois de plus, de mettre en cohérence notre discours en direction des personnels de l'établissement, évoluant sur trois voies qui, au contraire des parallèles, se croisent souvent pour atteindre le même but au service des élèves.

Vos remarques, vos propositions seront les bienvenues.

NUMERO 7

Janvier 2012

Repérage et sélection des articles : Michèle Caine, IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Réalisation : IA-IPR Etablissements et vie scolaire – Académie de Dijon

LE PROJET ACADEMIQUE 2010- 2013 :

Il se décline **en trois axes** :

- « Privilégier la maîtrise des compétences et des connaissances, facteur de réussites et réducteur d'inégalités » ;
- « Adapter et fluidifier les parcours scolaires » ;
- « Accompagner les écoles et les établissements dans une démarche d'autonomie ».

A consulter sur :

<http://www.ac-dijon.fr/L-academie-de-Dijon/Presentation/Le-projet-academique>

INNOVER POUR UNE ECOLE DES REUSSITES :

Projet académique

La direction générale de l'enseignement scolaire DGESCO propose un vade-mecum « Innover pour une école des réussites », un guide méthodologique destiné à accompagner les équipes éducatives dans le développement des démarches d'innovation sur le terrain. Ce vade-mecum s'organise autour de trois axes : œuvrer à la réussite des élèves par l'innovation, mobiliser les différents acteurs éducatifs et entreprendre une démarche de communication et d'évaluation.

A télécharger : <http://bit.ly/tq03rT>

RESPONSABILISATION ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES :

- Convention-type aux mesures de responsabilisation : « La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Le contenu de la mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé, et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation ».

Journal officiel de la république française n°285 du 9 décembre 2011 : <http://bit.ly/tjd26m>

L'ensemble des nouvelles procédures est consultable dans le vade-mecum « Livret Conseil : la procédure disciplinaire ».

Académie de Dijon - <http://bit.ly/w2oRJd>

ACADEMIE DE DIJON : ORIENTATION

Axe 2

De nombreuses ressources sont disponibles sur la page « Orientation » du site du Rectorat, notamment le bilan de l'affectation 2011 (sommaire : chiffres-clés, statistiques et documents). <http://www.ac-dijon.fr/Orientation>

« Les Carrefours des carrières au féminin » ont lieu une fois par an dans chaque département de la Bourgogne. Leur objectif est d'ouvrir les horizons professionnels des jeunes filles en cours d'orientation .../... en leur présentant des métiers auxquels elles ne pensent pas spontanément. ». Les dates et les lieux sont à découvrir : Réseau Régional de Femmes Egalité Emploi : <http://bit.ly/sbXwvC>

CDI ET VIE SCOLAIRE : POLITIQUE EDUCATIVE DE SANTE DANS LES TERRITOIRES ACADEMIQUES

Cette circulaire définit sept priorités et recense ressources et sitographie. Parce que la politique éducative de santé « constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité », le centre de documentation et d'information ainsi que la vie scolaire ne peuvent être absents de cette action : « la définition, l'impulsion et la conduite d'une politique éducative structurée constituent une des missions confiées au système scolaire, qui doit impliquer l'ensemble des personnels aux différents niveaux de responsabilité et en premier lieu dans l'établissement scolaire. Elle contribue, aux côtés des familles, à la construction de l'élève en tant que personne et citoyen, dans un double objectif du respect de soi et des autres. L'École est bien en effet le lieu d'acquisition de compétences nécessaires et indispensables au mieux-vivre ensemble ».

Bulletin officiel numéro 46 – 15 décembre 2011 <http://bit.ly/sHbksK>

DU COTE DE L'ENGAGEMENT DES ELEVES:

Pour toutes les lycéennes des classes de terminale, le ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes organise annuellement le Prix de la vocation scientifique et technique des filles qui récompensera en Bourgogne 17 élèves de classes de terminale. Chaque lauréate recevra une dotation de 1000 €. Ministère des solidarités et de la cohésion sociale : <http://bit.ly/v1P3Xx>

LES PARENTS ET LA REUSSITE DES ELEVES :

Axe 2 : « Adapter et fluidifier les parcours scolaires ».

Réussite scolaire : comment les parents peuvent-ils aider leurs enfants ? « Tous les parents peuvent aider leur enfant à tirer le meilleur parti de ses capacités en passant du temps à parler et lire avec lui – et ce même, voire particulièrement, dès son plus jeune âge. Les enseignants, les établissements et les systèmes d'éducation devraient réfléchir aux moyens d'aider des parents toujours débordés à jouer un rôle plus actif dans l'éducation de leur enfant, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors de ce dernier ».

Quatre pages publié par l'OCDE : *Pisa à la loupe* – novembre 2010 - <http://bit.ly/v9EjNV>

ET LES PRATIQUES NUMERIQUES DANS TOUT CA ?

« Les médias sociaux utilisent des techniques de communication aisément accessibles pour faciliter les interactions sociales, interaction sociales qui se fondent sur l'idéologie et la technologie du Web 2.0. Ces technologies permettent en particulier la création et l'échange de contenus générés par les utilisateurs. C'est à ce titre qu'ils entrent peu à peu dans la classe, pour des usages numériques pédagogiques ou comme objet de réflexion ». A lire une définition, une typologie, quelques types d'usages, et de nombreux exemples pédagogiques.

Dossier de synthèse à télécharger sur Eduscol : <http://bit.ly/vWfaFq>

Guide pour gérer les aspects juridiques du Web 2.0 en milieu scolaire : « Au-delà de la législation canadienne (Québec), le guide (...) s'intéresse au potentiel de l'utilisation du Web 2.0 à l'école et indique des pistes de pratiques possibles en proposant des conseils (risques, précautions) et en mentionnant régulièrement le Droit français comme référence. L'approche outil par outil permet de mieux comprendre l'articulation entre le type de publications/contenus et l'interaction possible. Chaque service est donc défini et décrit avec précision dans des fonctionnalités pouvant poser question au regard du Droit ».

Site NetPublic : <http://bit.ly/tBVIA1>

EN ATTENDANT LE NUMERO 8 :

Les ressources académiques :

- Espace Cadres de l'académie de Dijon : <http://www.ac-dijon.fr/crdp/espace-cadres>
- Site des professeurs documentalistes de l'académie de Dijon : <http://cdi.ac-dijon.fr/>
- Site des CPE de l'académie de Dijon : <http://cpe.ac-dijon.fr/>